

**1. a) Protocole additionnel à la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur**

*Madrid, 13 décembre 1979*

**NON ENCORE EN VIGUEUR:** voir le paragraphe 2 qui se lit comme suit : "a) Le présent Protocole sera signé et soumis à la ratification, à l'acceptation ou à l'adhésion par les États signataires, et il pourra y être adhéré conformément aux dispositions de l'article 11 de la Convention. b) Le présent Protocole entrera en vigueur conformément aux dispositions de l'article 14 de la Convention. c) Tout État contractant aura la faculté de dénoncer le présent Protocole conformément aux dispositions de l'article 14 de la Convention, étant entendu toutefois qu'un État contractant qui dénonce la Convention a l'obligatoire en même temps le présent Protocole. d) Les dispositions de l'article 16 de la Convention sont applicables au présent Protocole."

**ÉTAT:** Signataires: 3. Parties: 4.

**TEXTE:** Doc. de [l'UNESCO](#) et de [OMPI](#).

*Note:* Voir "Note" en tête du chapitre XXVIII.1 a).

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Acceptation(A), Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Acceptation(A), Adhésion(a), Succession(d), Ratification</i>
Bénin.....		3 août 2017 a	République tchèque <sup>1</sup> .....		30 sept 1993 d
Cameroun.....	13 déc 1979		Saint-Siège.....	13 déc 1979	
Israël .....	13 déc 1979		Slovaquie <sup>1</sup> .....		28 mai 1993 d
Libéria.....		16 sept 2005 a			

**Notes:**

<sup>1</sup> La Tchécoslovaquie avait adhéré (Voir [C.N.287.1981](#)) au Protocole additionnel le 24 septembre 1981. Voir aussi la note 1 au regard de "République tchèque" et "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique".

